



Visite d'études sur le thème de l'état civil, l'identité et l'identification réalisée au Bénin du 9 au 14 septembre 2025

RAPPORT DE MISSION



Echanges à l'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique (ASIN)



Dans le bureau de la préfecture du Littoral

Edeloune OSTAIN, MPCE/DDN, Chargée de mission Poto Mitan
John Joël CADET, Coordonnateur des réformes, Point focal DGI
Et
Wisner THOMAS, OMRH, CAP, chef de délégation,
Anne AZAM-PRADEILLES, Conseillère technique Poto mitan
Dieudonné EUGENE, KNFP, Directeur exécutif adjoint
Mirline Dorélien DORVAL, ONI coordonnatrice générale des opérations
Volvick NOEL, ANH, assistant directeur technique
Jean Louis PHILOCLES, président du syndicat des officiers d'état civil d'Haïti

Septembre-Novembre 2025

Liste des sigles	3
Composition de la délégation	4
Remerciements	5
INTRODUCTION	6
A. Contexte	6
B. Objectifs de la visite d'études	7
C. Méthodologie.....	7
a. Entretiens institutionnels	7
b. Observation directe	8
d. Echanges avec la société civile	9
DESCRIPTION DE LA MISSION	10
A. Déroulement de la mission	10
B. Activités de la mission.....	11
a. Contact avec les autorités territoriales	11
b. Rencontres d'échanges et de discussions	11
c. Débriefing	12
DONNÉES RECUEILLIES ET OBSERVATIONS	13
ANALYSE DES DONNÉES COLLECTÉES	24
CONSTATS ET ENSEIGNEMENTS DECOULANT DE LA VISITE D'ETUDES AU BENIN ..	24
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	25
ANNEXES	28
A. Annexe 1.....	28
B. Annexe 2.....	28



Liste des sigles

AFD	: Agence Française de Développement
ANH	: Archives Nationales
ANIP	: Agence Nationale de l'Identification des Personnes
ASIN	: Agence des systèmes d'information et du Numérique
CFAO	: Conception et Fabrication Assistées par Ordinateur
CGA	: Centre de gestion Agréée
DDN	: Direction Départementale Nord
DGI	: Direction Générale des IMPÔT
DGPD	: Direction Générale des Politiques du Développement
EF	: Expertise France
IFU	: Identifiant Fiscal Unique
KNFP	: <i>Konsèy Nasyonal Finansman Popilè</i>
MND	: Ministère du Numérique et de la Digitalisation
MPCE	: Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
NPI	: Numéro Personnel Unique
OMRH	: Office de Management des Ressources Humaines
ONI	: Office Nationale d'Identification
PAG	: Programme d'Action Gouvernementale
PAG	: Programme d'Action du Gouvernement
PGO	: Partenariat pour une Gouvernement Ouvert
PND	: Plan National de Développement
PTF	: Partenaire Technique et Financier
RAVEC	: Recensement à Vocation Etat-Civil
RAVIP	: Recensement à Vocation d'Identification des Personnes
SBIN	: Société Béninoise des Infrastructures et du Numérique



Bénin Vision 2060, Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale, avec Dr Cyriaque EDON, Directeur Général des Politiques de Développement

Source : AAP

Composition de la délégation

1. Wisner THOMAS, Coordonnateur de l'Administration Publique, OMRH/ Primature, chef de mission ;
2. Anne AZAM-PRADEILLES, experte internationale en réforme de l'Administration Publique, conseillère technique du projet AFD/EF Poto mitan ;
3. Edeloune OSTAIN, cadre technique de la DDN/MPCE, chargée de mission auprès du programme Poto Mitan ;
4. Dieudonné EUGENE, Directeur exécutif adjoint du KNFP, représentant de la société civile ;
5. John Joël CADET, coordonnateur de l'unité de suivi et de pilotage des réformes, MEF / DGI ;
6. Mirline Dorélien DORVAL, coordonnatrice générale des opérations, ONI ;
7. Volvick NOEL, assistant directeur technique des Archives Nationales d'Haïti, ANH ;
8. Jean Louis PHILOCLES, officier d'état civil, président du syndicat des officiers d'état civil d'Haïti



Ouidah, Bénin, « La porte du non-retour », 14 septembre 2025

Source : AAP

Remerciements

La magnifique réussite de la visite d'études au Bénin d'une délégation haïtienne menée par le chef de délégation, Wisner THOMAS, coordonnateur de l'administration publique à l'OMRH, service de la Primature, président du comité technique du programme Poto mitan, financé par l'Agence Française de Développement et mis en œuvre par Expertise France, est le fruit d'efforts conjugués de toutes les parties prenantes.

Nos remerciements s'adressent à :

L'ambassade de France en Haïti, son service consulaire qui a facilité l'octroi des visas,
L'Agence Française de Développement qui a validé le projet et les procédures de sa mise à exécution ;
L'Office de Management et des Ressources Humaines qui, avec les institutions signataires de la Charte d'engagement, a animé et porté toute la réflexion sur le renforcement des capacités de pilotage via le partage des expériences, notamment la visite d'études au Bénin ;
Expertise France qui a soutenu les activités techniques, pris en charge les tâches administratives, logistiques et financières de la mission.

Des remerciements spéciaux à Anziz ADEHAN, responsable du département e-services et plateformes de l'Agence des Systèmes d'information et du Numérique (ASIN) et à Herbert ASSOGBA, RPPC, point focal de l'Agence Nationale d'Identification des Personnes (ANIP), qui l'ont préparée dès le mois de janvier 2025 – grâce au contact établi par notre chef de projet AFD Guilhem ARNAL.

De chaleureux remerciements sont aussi adressés au préfet du Littoral, Alain S. OROUNLA, ancien ministre, qui nous a ouvert les portes de sa préfecture mais aussi celles de la Direction Générale des Impôts, celles du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale et celles de l'Assemblée Nationale à Ouidah.

Nous avons aussi une pensée pour tous ceux qui nous ont reçus de façon si amicale et professionnelle, tout au long de la visite, côté Etat ou côté société civile comme Jean-Pierre DEGUE, Social Watch, et même après notre départ pour la réunion à distance avec Armand VIGNON, responsable de la Maison de la Société Civile.

Ces remerciements seraient incomplets sans mentionner son excellence, Pierre LAGRENADE, chargé d'affaires de la République d'Haïti, qui venait de prendre ses fonctions et de rouvrir l'ambassade d'Haïti au Bénin. Non seulement il nous a tous reçus avec amitié mais encore il nous a aidés de façon remarquable à la fin de la visite quand un des membres de la délégation a dû rester à Cotonou faute d'un visa adapté pour transiter au retour par la France.



*Autour du chargé d'affaires,
Pierre LAGRENADE, à
l'ambassade d'Haïti au Bénin*

*Cotonou, 12 septembre 2025
Source : AAP*

INTRODUCTION

A. Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'appui à l'amélioration des services publics (Poto Mitan), porté par l'Office de Management des Ressources Humaines (OMRH), financé par l'Agence Française de Développement (AFD) et exécuté par Expertise France (EF), une délégation haïtienne composée des représentants des institutions signataires de la charte d'engagement pour les prestations de service à l'utilisateur et de la société civile, a réalisé une visite d'études au Bénin du 9 au 14 septembre 2025.

Cette mission, dont l'objectif était de s'enquérir du système béninois d'identification et d'enregistrement des faits d'état civil a été conduite par Monsieur Wisner THOMAS, Coordonnateur de l'administration publique de l'OMRH et chef de mission. Il était assisté de Mme Anne AZAM-PRADEILLES, experte internationale en réforme de l'Administration Publique et conseillère technique du programme Poto Mitan, dont le rôle a été déterminant dans l'organisation opérationnelle de la visite.

Le choix de la République du Bénin s'est imposé en raison de son essor considérable dans l'identification des personnes ces dix dernières années. En effet, le Bénin a réussi, dans un temps record, à éliminer un problème crucial qui faisait obstacle à son émergence, celui de l'identification des personnes, devenant ainsi un modèle pour d'autres pays dans la résolution de cette problématique.

En Haïti, les rouages de l'identification sont tellement difficiles, longs et complexes, qu'ils contraignent une grande partie de la population à rester dans l'anonymat civil et juridique, au lieu d'entamer ce parcours de combattant pour obtenir une pièce d'identification.

Ainsi, le programme Poto Mitan dont l'objectif est de développer l'accès inclusif et territorialisé des citoyennes et citoyens aux services administratifs et à l'état civil, appuie les institutions intervenant dans l'identification afin d'alléger le parcours et rendre le service accessible à tous les citoyens.

la mission réalisée au Bénin, s'inscrit directement dans le **Résultat 1.1.4.a** du programme qui est d'organiser une visite d'études auprès d'une administration étrangère ayant déjà mis en place un protocole de simplification des procédures.

Le fil rouge du programme concerne la modernisation de l'état civil, de l'identité et de l'identification, considérés comme des conditions indispensables pour garantir aux citoyens leurs droits fondamentaux et faciliter l'accès aux services publics.

En participant à cette mission, la délégation haïtienne cherchait à tirer des enseignements pratiques de l'expérience béninoise, afin d'inspirer les réformes en cours en Haïti et de consolider la collaboration entre l'État et la société civile sur cette problématique cruciale.

Le présent rapport a pour objectif de rendre compte des résultats obtenus de la mission et des leçons apprises pouvant aider à la mise en œuvre de projets innovants concernant l'état-civil, l'identité et l'identification.

B. Objectifs de la visite d'études

La visite d'études était axée sur une immersion pratique dans le système béninois d'identification des personnes et d'enregistrement des faits d'état civil. Les objectifs spécifiques étaient de :

- Renforcer la capacité de pilotage via le partage d'expériences et de bonnes pratiques ;
- Favoriser les échanges sur les pratiques administratives innovantes, notamment dans les domaines de l'état civil, de l'identification et de la gouvernance territoriale.

C. Méthodologie

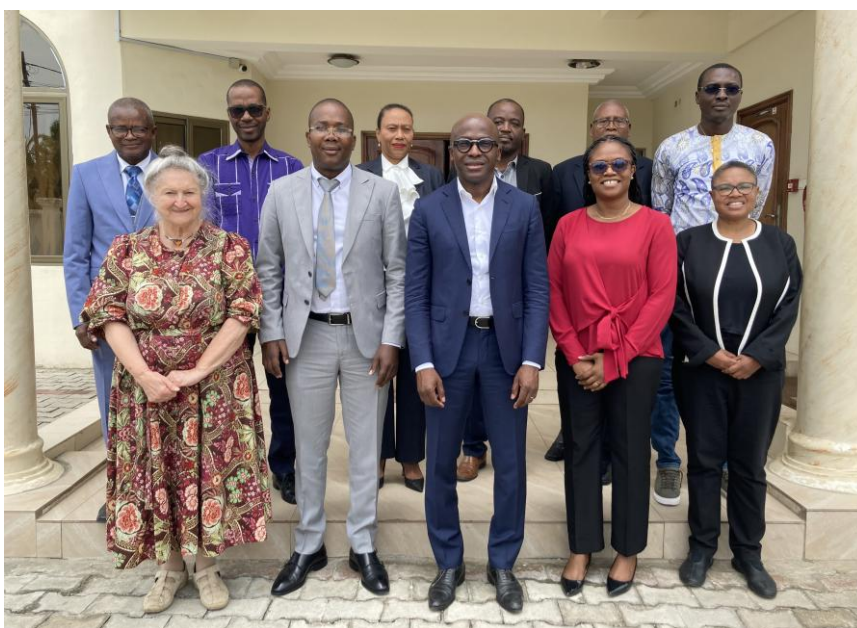
La méthodologie utilisée pour la réalisation de la mission repose sur une démarche qualitative combinant plusieurs outils complémentaires garantissant une compréhension approfondie de l'expérience béninoise. Il s'agit de :

a. Entretiens institutionnels

Cette méthode basée sur une approche non structurée a permis aux personnes interrogées au sein des institutions de développer naturellement leur sujet, garantissant ainsi une **information riche et contextuelle**.

Il s'agit d'un ensemble de rencontres formelles, planifiées avec les responsables de la Préfecture du Littoral, de l'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique (ASIN), de l'Agence Nationale d'Identification des Personnes (ANIP) et d'autres acteurs stratégiques dans la chaîne de l'identification.

Cette démarche a été essentielle pour appréhender la réforme dans toute sa **profondeur** (objectifs, processus et résultats).



A l'Agence Nationale d'Identification des Personnes (ANIP) avec le Directeur Général et Herbert ASOGBA, point focal de la visite d'études au Bénin, 10 septembre 2025

Source : AAP



A l'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique (ASIN), avec Aziz ADEHAN, point de contact AFD et co-organisateur de la visite d'études, 9 septembre 2025

Source : AAP

b. Observation directe

Des visites ont été effectuées sur des sites opérationnels, incluant le **centre d'enregistrement des documents**, le **centre d'appel (call center)**, l'**Hôpital de référence (ex. Homer)**, le **centre de données national (data center)** et le **centre de validation des données**. Ce qui a permis à la délégation d'apprécier concrètement le fonctionnement du système, les procédures appliquées et les interactions du citoyen, et de comprendre la réalité et les mécanismes de mise en œuvre de cette politique publique.



Au centre de validation des données, une dernière vérification des documents d'identité en vue des élections, ANIP, 10 septembre 2025

Source : AAP



Au centre d'appel, une dizaine d'opérateurs sont en relation avec les citoyens et un système de monitoring informatisé, affiché sur un grand écran, répartit les appels en fonction des opérateurs disponibles et chronomètre le temps passé pour chaque appel afin d'établir des statistiques et des moyennes.

La dimension linguistique est prise en compte en fonction des langues régionales parlées par les opérateurs.

ANIP, 11 septembre 2025

Source : AAP



L'enregistrement des naissances par les sage-femmes à l'hôpital, explications sur le remplissage des formulaires, 11 septembre 2025

Source : AAP

c. Enregistrements audiovisuels

Afin de mieux documenter les différentes étapes de la mission, des photographies et des enregistrements audio et vidéo ont été réalisés. Ces supports visuels et sonores constituent la mémoire fidèle des rencontres et des pratiques observées, et permettent d'assurer une harmonie entre les parties et une meilleure restitution auprès des parties prenantes en Haïti.

d. Echanges avec la société civile

La société civile jouant un rôle essentiel dans les sociétés dynamiques, des discussions ont été menées avec le responsable d'un **réseau d'organisations locales au Bénin**. L'objectif était de recueillir la perception des représentants de la société civile de la réforme, leur rôle dans sa mise

en œuvre et les défis rencontrés. Ces échanges ont permis à la délégation de confirmer qu'un niveau élevé d'engagement et d'implication de la société civile est un facteur clé pour des politiques publiques plus fortes et de meilleurs résultats. Les échanges se sont poursuivis à distance au retour avec le responsable de la Maison de la Société Civile à Cotonou.

e. Analyses comparatives

Cette approche a permis de comparer la situation de deux pays partageant un lien historique et un patrimoine culturel, d'analyser les données et de voir comment apporter des améliorations dans le fonctionnement du système d'identification en Haïti. Ainsi, les constats réalisés au Bénin ont été systématiquement confrontés au contexte haïtien, afin d'identifier les écarts, les bonnes pratiques transférables et les leçons utiles pour Haïti.

Afin de présenter de manière exhaustive les résultats de cette visite d'étude et d'en dégager les leçons capitalisables, le présent rapport est structuré en trois (3) sections. La première sera consacrée à la **description de la mission (section I)** détaillant son déroulement et les rencontres institutionnelles. Elle sera suivie des **enseignements tirés de la visite d'études** (section II), qui analyseront en profondeur les bonnes pratiques béninoises. Enfin, le rapport débouchera sur les **recommandations et perspectives pour Haïti** (section III) pour inspirer les réformes en cours, avant d'être synthétisé par une **conclusion**.

DESCRIPTION DE LA MISSION

Cette section expose l'organisation pratique, le calendrier et les étapes clés qui ont marqué la présence de la délégation haïtienne à Cotonou. Elle met en lumière non seulement la logistique, mais aussi le **cadre relationnel chaleureux** qui a prévalu durant les échanges, ainsi que le **contexte stratégique** dans lequel le Chef de délégation a inscrit cette visite d'étude.

A. Déroulement de la mission

Après un trajet de quatre (4) jours depuis Port-au-Prince (Haïti) jusqu'à Cotonou (Bénin), la délégation est arrivée à destination le lundi 8 septembre 2025 vers 22h (heure du Bénin). L'accueil et le transport ont été assurés par un chauffeur mis à la disposition de la délégation pour ses différents déplacements.

Une séance de briefing a été organisée durant le trajet, permettant d'attribuer les actions et répartir les tâches. La réservation ayant été effectuée à l'avance, la délégation s'est installée à l'Hôtel du Lac pour six (6) nuitées.

La mission a commencé le mardi 9 septembre 2025 et s'est achevée le dimanche 14 septembre 2025, date correspondant au départ de Cotonou.

De manière générale, la mission s'est déroulée dans un cadre de convivialité. Les rencontres et les visites de sites ont eu lieu en moyenne entre 9h et 20h, dans les bureaux des institutions concernées. Un calendrier des activités a été déjà adopté, mais il faut aussi noter que le dynamisme de la délégation, sans compter le concours indéfectible du préfet du Littoral, ont permis d'ajouter au calendrier d'autres activités utiles pour la mission.

La mission s'est réalisée autour d'une série de rencontres avec les responsables d'institutions et leurs équipes. Au cours de chaque rencontre, les membres de la délégation se sont présentés et ont exposé leurs préoccupations.

La mission d'études a démarré avec un accueil chaleureux du préfet du Littoral, Monsieur Alain S. OROUNLA, ancien ministre de la Communication, qui a rappelé les liens historiques et culturels qui unissent Haïti et le Bénin. Monsieur Wisner THOMAS, Chef de la délégation haïtienne, de son côté a exprimé sa gratitude envers les autorités béninoises pour l'invitation ainsi que l'accueil, et le groupe AFD, incluant l'Expertise France, pour l'appui technique et financier en vue de la réalisation de cette visite d'étude qui transcendait les échanges professionnels pour réaffirmer une fraternité ancestrale.

Le Chef de délégation a ensuite contextualisé la mission : « la modernisation de l'état civil et du système d'identification est une priorité capitale pour Haïti, actuellement confrontée à une crise multidimensionnelle. Ce chantier régalien est jugé essentiel pour le rétablissement de la cohésion sociale et l'établissement d'une gouvernance juste. La délégation haïtienne est venue s'inspirer du savoir-faire béninois et des bonnes pratiques relatives aux structures et infrastructures d'identification afin de modéliser et d'accélérer la transformation de son propre système national ».

Les discussions ont été structurées, débutant systématiquement par une présentation des enjeux avant d'entrer dans les détails techniques du système béninois. Les approches utilisées et par-dessus tout, la genèse du système qui a connu des hauts et des bas, des moments de troubles et de doutes, mais la vision était claire et les concepteurs du système sont toujours restés concentrés sur les résultats.

Les échanges, à chaque fois, étaient très animés et les prises de parole se faisaient de manière impromptue. Lors des visites de terrain, la délégation a rencontré les personnes directement concernées et qui expliquent en détail leur rôle et comment le travail est réalisé. C'est au cours de cette phase que la délégation en a profité pour cerner les thématiques, poser toutes les questions sur les sujets assez pertinents pour leur institution.

B. Activités de la mission

Les activités de la mission se tournaient autour cinq (5) grands axes :

a. Contact avec les autorités territoriales

La première rencontre s'est réalisée avec le préfet du Littoral, qui a accueilli la délégation avec enthousiasme, dans un esprit fraternel. Cette toute première rencontre qui a eu lieu à la préfecture, avait pour but de présenter l'équipe et les objectifs de la mission.

b. Rencontres d'échanges et de discussions

Le **point d'ancrage** principal de la mission résidait dans les échanges avec les acteurs clés du système d'état civil, d'identité, d'identification du Bénin, notamment l'**ANIP** (Agence Nationale d'Identification des Personnes) et l'**ASIN** (Agence des Systèmes d'Information et du Numérique). Ces rencontres visaient à **comprendre en profondeur** comment le Bénin a pu réaliser un **saut qualitatif aussi significatif** dans la modernisation de son système. L'objectif ultime était de **tirer des leçons pratiques** de leur expérience et de modéliser les bonnes pratiques pour inspirer les réformes en cours en Haïti.

c. Visites de terrain sur les sites

Ces visites ont permis à la délégation d'apprécier les conditions d'accès des bénéficiaires au système d'identification. Par le biais de l'observation directe, elle a pu visualiser les différentes formules et méthodes d'enrôlement utilisées, et constater de quelle manière les responsables gèrent les cas complexes et les défis quotidiens. C'était également une occasion précieuse pour la délégation de recueillir toutes les informations **méthodologiques** qui pourraient **renforcer l'apprentissage** et la transférabilité de l'expérience béninoise.

d. Rencontre avec un représentant de la société civile

Cette rencontre a permis de comprendre le rôle déterminant de la société civile dans les décisions importantes du Bénin. Il importe à ce niveau de comprendre que la responsabilité sociale nécessite un véritable engagement de la part des acteurs.

e. Débriefing

Le débriefing, réalisé soit sur le chemin du retour, soit lors d'une rencontre dédiée, a été un outil crucial pour **consolider les savoirs**, identifier les **points d'amélioration potentiels** et renforcer l'**esprit d'équipe** au sein de la délégation. Chaque séance de débriefing, perçue comme un **compte rendu post-rencontre critique et analytique**, a permis à la délégation de **communiquer** de manière transparente, d'identifier clairement les **bonnes pratiques** observées et de découvrir les **aspects à optimiser** dans le contexte haïtien.

Un débriefing en deux étapes, tout d'abord à Cotonou le 12 septembre avec Agathe DURAND, responsable d'Expertise France au Bénin et en ligne la responsable régionale basée à Dakar et le chef de projet Poto mitan depuis Cap Haïtien. Puis à l'AFD à Paris avec le chef de projet Guilhem ARNAL et l'équipe parisienne d'Expertise France.

Source : AAP



Faisant suite au déroulement de la mission, nous abordons à présent l'analyse des **données recueillies** et des **observations** faites auprès des institutions béninoises, étape indispensable à l'identification des meilleures pratiques.

DONNÉES RECUEILLIES ET OBSERVATIONS

Cette section présente les **données et les observations** issues des rencontres et visites de terrain, offrant une vue d'ensemble des réalisations concrètes du Bénin en matière d'identité, d'identification et d'état civil. En effet, le programme détaillé de la mission s'est articulé autour d'une série de rencontres ciblées. Le tableau suivant récapitule les institutions rencontrées, les thématiques abordées et les dates correspondantes :

Institutions	Données recueillies	Observations
Préfecture du littoral	▪ Le Bénin a affirmé sa souveraineté en s'engageant résolument dans la voie de la liberté fondamentale et de l'émancipation, menant ainsi avec succès une série de réformes structurelles.; ▪ Aujourd'hui le Bénin a une vision très claire de son émancipation et a su constituer une équipe pluridisciplinaire pour traduire cette vision en actions de développement très concrètes ; ▪ La mise en place d'un mécanisme de gouvernance et d'une administration capables de transcender les clivages politiques et sociaux a été un facteur décisif pour atteindre les résultats fixés ; ▪ Le Bénin a transcendé toutes les complexités de l'identification et aujourd'hui, l'outil d'identification du Bénin nous paraît même en avance sur le système français ; ▪ La création du Ministère du Numérique et de la Digitalisation (MND) a joué un rôle crucial pour asseoir la dématérialisation et l'interopérabilité du système d'état civil et d'identification.	▪ Porte d'entrée de la mission au Bénin ; ▪ Le processus de réforme n'a pas été sans obstacles. Des résistances au changement ont été observées au début. Cependant, la clarté de la vision politique et la compréhension de l'intérêt citoyen par le peuple béninois ont permis de surmonter ces difficultés.; ▪ Le système d'identification du Bénin est d'une efficacité redoutable, pour reprendre les mots d'un dirigeant ;
ASIN	▪ L'Agence Nationale des systèmes d'Information et du Numérique (ASIN) est un acteur qui pilote tous les projets numériques du gouvernement ;	▪ La connectivité est un point très essentiel pour pouvoir renforcer le service aux citoyens ;

Institutions	Données recueillies	Observations
	▪ L'ASIN a un caractère transversal et vient en appui technique à tous les secteurs pour les accompagner dans leurs projets numériques ; ▪ L'ASIN est sur une double tutelle : le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère de la Digitalisation ; ▪ La structure organisationnelle est tellement bien définie que chacun connaît sa place et son rôle, ce qui ne crée pas de conflit entre les institutions ; ▪ Mise en place d'une plateforme de service aux citoyens, qui permet à tous ceux qui sont sur le territoire d'accéder à tous services disponibles en ligne ; ▪ A travers le Programme d'Action Gouvernementale (PAG), il y a tout un volet qui est uniquement consacré aux collectivités locales, de sorte que les services soient également disponibles dans les zones reculées ; ▪ Plus de cent cinquante (150) services sont actuellement totalement dématérialisés ; ▪ Mise en place d'un plan stratégique avec un volet coopération qui a pour but de partager l'expertise avec d'autres écosystèmes qui en ont besoin	▪ Un grand accent est mis sur l'amélioration des services pour renforcer le quotidien du citoyen ; ▪ L'ASIN reçoit beaucoup de demandes des institutions publiques et privées pour les aider à mieux structurer les projets numériques ; ▪ L'ASIN accompagne les autres secteurs à devenir autonomes ; ▪ Une grande campagne de sensibilisation a été mise en œuvre pour faire comprendre à tous les bénéficiaires l'importance du système de numérisation ; ▪ A travers le numérique, le parcours de la chaîne d'identification est simple, rapide et efficace.
ANIP	▪ La grande réforme sur l'identification a commencé à partir de 2017 par l'amélioration du cadre législatif, réglementaire et également institutionnel ; ▪ La réforme a permis de séparer l'identification de l'état civil ; ▪ Le système d'identification est complètement numérisé et touche toute la population sans exclusion.	▪ L'identification des personnes fait partie d'un programme d'action gouvernementale ; ▪ Vision claire et bien définie ; ▪ L'un des objectifs est de transformer de manière structurelle, l'économie du pays ; ▪ Système d'identification favorisant l'inclusion sociale, permettant à la population de bénéficier des services publics et avoir une gouvernance efficace et efficiente ;

Institutions	Données recueillies	Observations
	99% de la population sont enrôlés de manière biométrique dans le système ; ▪ La carte digitalisée (c'est moi) est donnée à chaque personne enrôlée et c'est gratuit et complètement sécurisée ; ▪ Le citoyen est au cœur de l'action publique ; ▪ La Création de la loi de 2017 portant sur l'identification des personnes. Cette loi crée l'Agence d'Identification des Personnes qui gère l'identification des états civils. Cette loi repose sur trois (3) éléments : 1. L'identification des personnes sur la base de ses données nominatives et personnelles 2. Les données biométriques, empreinte et reconnaissance faciale 3. Attribution de l'identifiant unique ▪ La Coopération avec l'Estonie vers la transformation des services publics ; ▪ Mise en place d'une plateforme interopérabilité qui permet de connecter tous les systèmes d'information du gouvernement entre eux; ▪ Loi de 2009 sur la protection des données personnelles qui est transformé en code du numérique en 2018, assez avancé qui a l'autorité de la protection des données personnelles ; ▪ Élaboration d'un décret sur la gouvernance des projets numériques ; ▪ Élaboration d'un décret qui crée le registre nationale des personnes physiques ; ▪ Une personne peut avoir l'identité biométrique et pas encore l'identité légale ;	▪ La confidentialité des données est primordiale pour assurer une confiance nationale ; ▪ Il a un cadre de gouvernance qui est bien définie pour empêcher à chaque institution d'agir seul ; ▪ Avant la réforme, la situation au Bénin était la même qu' en Haïti, les actes d'état civil sont commercialisés, certains actes existent mais ne sont pas enregistrés, d'autres sont enregistrés mais n'ont jamais existé ; ▪ Les problèmes ont d'abord été identifiés dans toutes leurs composantes et les adresser à la réforme pour résolution; ▪ Etant acteurs des contextes et problématiques du Bénin, ce sont les autorités qui décident de ce qu'ils veulent pour leur pays et non pas les PTF ; ▪ Un citoyen béninois peut récupérer son acte de naissance ou tout autre document d'état civil en ligne via la plateforme e-service ; ▪ En Haïti, on fait l'iris, les empreintes digitales et la reconnaissance faciale. Le Bénin ne fait pas l'iris ;

Institutions	Données recueillies	Observations
	▪ La stratégie utilisée pour prendre la biométrie des personnes est le Recensement A Vocation d'Identification des Personnes (RAVIP) ; ▪ Le registre national des personnes physiques et le fichier national des états civils sont gérés par l'ANIP et c'est également lui le fournisseur des identifiants uniques ; ▪ L'ANIP est présent dans les hôpitaux pour procéder à l'enregistrement dès la naissance ;	
DGI	▪ Le numéro d'Identifiant Fiscal Unique (IFU) est différent du Numéro Personnel d'Identification (NPI) et c'est à travers le numéro IFU que se font toutes les opérations des contribuables (personnes physiques et personnes morales) ; ▪ La DGI est interconnectée avec l'ANIP, toutes les données sont mises à disposition de la DGI, et pour créer le numéro IFU, il faut préalablement avoir son NIP ; ▪ On peut faire une demande d'un numéro IFU en ligne, et en deux minutes le numéro est disponible pour toutes les transactions (déclaration d'impôts, paiements, l'attestation fiscale, etc.) du contribuable (personnes physiques et personnes morales) ; ▪ Toutes les procédures de la DGI sont digitalisées, même la création d'une entreprise peut se faire en ligne ; ▪ Sans IFU sans issue, c'est le slogan à succès qui a forcé les contribuables à demander et obtenir leur IFU ;	▪ Le premier système de la DGI a été développé par une entreprise canadienne, mais chemin faisant ils ont constaté que ce système ne répondait pas totalement aux objectifs fixés qui est de donner un service de qualité aux usagers ; ▪ Le constat est fait que les bureaux de la DGI sont complètement vides, car tout se fait en ligne. On fait une demande et on paie en ligne ; ▪ La pression fiscale au Benin (14%) est presque le double de celle d'Haïti, (9%)

Institutions	Données recueillies	Observations
	▪ Tout ce qui est achat de biens, de services ou consoles, pour que les charges soient déductibles, ils doivent être matérialisés par une facture normalisée. C'est-à-dire la facture doit avoir un code fiscal pour son authentification. C'est une façon de lutter contre le marché informel et la corruption ; ▪ Le nouveau système institué depuis 2022 qui comprend les deux réformes phares (factures normalisées et digitalisation des procédures) a permis à la DGI de doubler les recettes fiscales ; ▪ Mise en place d'un système de contrôle pour les contribuables qui ne sont à jour vis-à-vis du fisc : son dossier ne sera pas engagé et il doit d'abord mettre à jour son dossier ; ▪ Pour les contribuables illettrés, il y a un système qui est mis en place pour faciliter leur intégration dans le système, le Centre de Gestion Agrée (CGA) ;	
DGPD	▪ La Direction Générale des Politiques du Développement (DGPD) est le bras opérationnel du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale ; ▪ La mission de la DGPD est d'impulser la réflexion en matière de développement et aussi de veiller à la cohérence entre les documents supra (Plan National de Développement (PND) et le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) ; ▪ C'est l'évaluation du système de planification qui a permis de constater qu'il faudrait des réformes fortes pour ramener la planification au cœur de l'action gouvernementale ;	▪ Le premier quinquennat du gouvernement en place a été consacré aux réformes politiques, institutionnelles et sectorielles pour améliorer la gouvernance de ses secteurs ; ▪ C'est à partir de ces réformes que le système de la planification a connu de grands changements ; ▪ Il y a un système de contrôle des documents de planification au niveau des autres secteurs pour s'assurer qu'ils sont cohérents et qu'il n'y a pas de redondance dans les actions ; ▪ Tous les documents de politique stratégique sont introduits au conseil des ministres pour adoption et c'est après que le document devient un document national officiel ; ▪ Dans la vision 2060, le citoyen béninois (y compris la diaspora béninoise) participe également dans les réflexions

Institutions	Données recueillies	Observations
	▪ A la conférence nationale de 2010, le Bénin s'est doté d'un système national de planification stratégique ; ▪ La vision 2060 est le dernier document élaboré avec une méthode participative et inclusive qui reflète la vision des Béninois. 2060 est choisi pour marquer les 100 ans de l'indépendance du Bénin ; ▪ Tous les bailleurs de fonds ont la vision 2060 en main, pour pouvoir réviser leur programme de coopération ; ▪ La vision 2060 donne une perspective, les bailleurs se servent du plan national du gouvernement pour aligner leurs actions sur les priorités du gouvernement ; ▪ Deux lois ont été adoptées pour conduire cette vision, c'est la loi-cadre sur la planification du développement et l'évaluation des politiques publiques 2024 et la loi sur la vision nationale du développement 2025 ; ▪ Un programme social est mis en place au Bénin qui est une assurance pour le capital humain, qui comporte une assurance maladie, une assurance universelle, le renforcement du capital humain et le financement ; ▪ Adoption d'une loi pour rendre l'assurance maladie obligatoire est l'une des réformes fortes du Bénin ; ▪ L'agence Nationale de protection du citoyen a été créée pour conduire le processus du programme social.	pour dire quel est le Bénin dont rêvent et que veulent les Béninois.
Centre d'appel (ANIP)	▪ Le centre d'appel est une structure de l'ANIP qui prend en charge la relation client ;	

Institutions	Données recueillies	Observations
	▪ Il a été créé pour faciliter la communication entre l'ANIP et les citoyens sur les questions et problèmes rencontrés dans le système d'identification ; ▪ Équipé d'outil informatiques et téléphoniques, il maintient une efficacité opérationnelle en temps réel ; ▪ Il y a une dizaine d'opérateurs en service qui reçoivent les informations des citoyens, les traitent et gèrent également les réclamations ; ▪ Un choix d'opérateurs plurilingues est fait pour répondre aux besoins du citoyen selon la langue parlée ; ▪ Les opérateurs sont formés à l'avance pour délivrer un service efficace aux citoyens ;	
Centre de validation des données (ANIP)	▪ Un autre service disponible pour vérifier l'exactitude des données avant la validation ; ▪ Lors de la demande d'une pièce, si un document est joint sur la plateforme, le centre de validation est là pour vérifier les informations fournies ; ▪ Une dizaine de validateurs est disponible pour vérifier l'exactitudes des documents fournis avant la validation ; ▪ Une base de données dématérialisée est disponible pour reconstituer les actes de mariages et de décès et les mettre dans le nouveau format ; ▪ Si les informations contenues dans une pièce ne sont pas exactes, une période de réclamation de 15 jours est donnée à la personne pour faire la réclamation ;	▪ Le système d'identification du Bénin est conçu de manière à permettre ; ○ Qu'il n'y a pas de favoritisme , car c'est de façon aléatoire que les dossiers viennent à l'écran des techniciens qui les traitent et prennent une décision ; ○ La liste électorale est extraite du registre national d'état-civil pour constituer le registre électoral ; ○ A travers la liste on extrait un certain nombre d'informations sur la personne par exemple le numéro personnel d'identification, la profession, l'adresse, l'âge, le centre de vote, etc. ;

Institutions	Données recueillies	Observations
Hôpital de Homer	▪ Deux agents de l'ANIP sont mis à disposition de l'hôpital pour enregistrer les données dès la naissance ; ▪ L'objectif est de venir à la source pour identifier le bébé qui ne doit pas sortir de l'hôpital sans être identifié et enrôlé ; ▪ Au bout de 72 heures le numéro personnel d'identification de l'enfant est disponible et envoyé à la mère ou au père par téléphone ; ▪ Et par la suite, le parent peut aller faire la demande de l'acte de naissance sur la plateforme disponible en ligne ; ▪ La possibilité est donnée aux sage-femmes de déclarer le nouveau-né si les données des parents ne sont pas à jour ; ▪ Trois formulaires sont remplis sur place, un pour le demandeur, un pour l'ANIP et l'autre pour l'hôpital ; ▪ Les informations sont saisies dans une tablette aux fins de générer le NPI de l'enfant ;	▪ L'enregistrement à la naissance est un projet pilote qui est disponible dans les grands hôpitaux et va être étendu dans tous les hôpitaux, l'enrôlement une fois réalisé à l'hôpital, le parent sans se déplacer peut faire la demande d'acte de naissance via la plateforme e-service disponible en ligne ;
Service de diaspora	▪ Dans les consulats béninois, un service d'enrôlement dans le système d'identification est disponible pour les Béninois qui sont en dehors du pays ; ▪ Un certificat de célibat est obligatoire pour toute personne qui compte se marier, il permet de se renseigner sur le statut matrimonial et les coutumes de la personne ;	
Bureau du projet WURI de la Banque Mondiale	▪ L'identification des personnes a commencé en 2025 avec un projet intitulé le Recensement Administratif à Vocation Etat-Civil (RAVEC) mais qui a échoué ;	▪ Pour un changement de paradigme, l'identification des personnes est un processus vital ;

Institutions	Données recueillies	Observations
	▪ Ils ont recommencé en partant de l'approche classique d'identification à l'approche théorique ; ▪ Ce projet de la Banque Mondiale avait trois (3) composantes : 1) la réforme institutionnelle et juridique, 2) la mise en place d'un système d'identification viable et inclusif, 3) l'accès au service ; ▪ L'objectif est de réussir à retirer l'ensemble de la population de l'anonymat civil et juridique, par l'identification biométrique ; ▪ La population béninoise est estimée à 13 millions d'habitants et en six (6) mois, ils ont enrôlé 10,5 millions d'habitants avec un identifiant unique ; ▪ Les 2.5 millions restant n'avaient pas d'acte de naissance ni aucun autre papier pour les identifier mais on a procédé à l'enrôlement par témoignage pour ces personnes-là ; ▪ Après les avoir enrôlés, ils ont mis en route une procédure judiciaire pour leur permettre d'avoir une identité légale ; ▪ La carte biométrique « c'est moi » est une attestation gratuite, de validité illimitée qui donne même accès aux services sociaux ; ▪ Aujourd'hui, à partir d'un téléphone intelligent, on peut obtenir un acte de naissance sécurisé ;	▪ Tout changement doit d'abord commencer par une identification des personnes ; ▪ On ne peut réussir à promouvoir l'essor d'une économie pour une population sans passer par l'identification ; ▪ L'identifiant unique doit être le socle de tout service ; ▪ Pour régler ce problème sociétal aigu, les autorités béninoises ont mis les moyens juridiques et techniques pour y arriver ;
Data Center National du Bénin	▪ Le Data center national a été mis en place par le biais de l'ASIN et géré par SBIN, c'est un des projets au cœur de la digitalisation et de la dématérialisation de l'administration publique ;	

Institutions	Données recueillies	Observations
	▪ La Société Béninoise des Infrastructures du Numérique (SBIN) est une société qui a la gestion du Data Center ; ▪ Le Data Center National est une infrastructure hautement sécurisée et utilisée tant par le public que par le privé pour le stockage et la sécurisation des données ; ▪ La Conception et Fabrication Assistées par Ordinateur (CFAO) qui est une firme privée internationale (France-Japon) s'occupe de la maintenance générale de tout le bâtiment et des équipements ; ▪ Le Data Center a été construit selon la norme TIA 942 de niveau 3 qui est une infrastructure de site maintenable simultanément, l'architecture de cette norme exige une redondance de l'alimentation électrique, des délais de transmission et au niveau de la climatisation ; ▪ Le Data Center a la souveraineté des données et une police d'assurance garantie ; ▪ Un pôle de confinement est établi pour optimiser le refroidissement et le réchauffement des serveurs ; ▪ Le Data Center National du Bénin est composé de routeurs, de commutateurs, de contrôleurs, d'interfaces de réseau qui aident les informations à circuler ; ▪ Il y a une cinquantaine de caméras qui supervisent le site et ses entourages ;	
Représentant de la société civile	▪ La constitution béninoise ne parle pas de la société civile ;	▪ Il existe plusieurs organisations de la société civile au Bénin ; ▪ La société civile au Bénin joue un rôle important dans les décisions du gouvernement ;

Institutions	Données recueillies	Observations
	▪ Mais la société civile fait partie du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO) ; ▪ La société civile béninoise a un rôle de plaidoyer à jouer dans les crises que connaît la société ; ▪ Le taux de croissance du Bénin avoisine les 9% et la société civile a joué un rôle déterminant dans cet état de chose ; ▪ La société civile au Bénin a une unité d'analyses budgétaires qui est coordonné par le réseau Social Wash Bénin ; ▪ En matière de planification budgétaire, la participation citoyenne est importante pour garantir la transparence ; ▪ La société civile apporte son soutien à la réforme de l'état civil et y est impliquée dans sa mise en œuvre à travers la diffusion d'information et la mobilisation des citoyens.	

Aujourd'hui, l'identification des personnes dans un pays constitue un pilier fondamental pour l'établissement d'un contrat social entre l'État, et par conséquent, pour **faciliter l'accès de ces derniers** aux services sociaux de base. Le système d'identification en Haïti est d'une grande **complexité** et dépend d'un ensemble de facteurs à la fois **politiques, socioculturels et institutionnels**.

Le facteur institutionnel revêt d'une importance capitale, dans la mesure où les institutions elles-mêmes sont confrontées à des problèmes majeurs qui entravent le bon fonctionnement du système. À cela s'ajoutent des problèmes **d'ordre financier et opérationnel**. De plus, à un certain niveau de la chaîne, le système est **désuet** et ne permet plus d'assurer la **fiabilité et la sécurisation des données**. Il est surtout incapable de répondre aux **besoins actuels** de la population. Face à cette situation, il convient de voir comment se présente le système d'identification du Bénin, pays hôte qui a accueilli la délégation haïtienne dans des échanges sur l'identification des personnes.

Le système d'identification au Bénin a fait un saut qualitatif majeur en moins de 10 ans. En mettant en place des structures solides, le pays a réussi à contourner les obstacles et les difficultés pour parvenir à des résultats structurants. Aujourd'hui, le Bénin a résolu le problème d'identification en créant un système fiable et inclusif qui permet à tous les citoyens béninois sans discrimination aucune, de prouver leur identité de manière légale à travers une plateforme numérique sécurisée.

Avec l'appui du projet de la Banque Mondiale (WURI), le Bénin est parvenu à moderniser son système d'identification et aujourd'hui 99% des béninois sont enrôlés¹, ouvrant ainsi la voie au développement économique et social.

Concrètement, la réforme a transformé le quotidien des citoyens béninois.

- Auparavant, un enfant risquait de ne pas être déclaré à la naissance à cause de la distance ou du coût, compromettant ainsi son inscription à l'école.
- Aujourd'hui, grâce à la digitalisation et à l'interconnexion des centres, les actes de naissance sont délivrés plus rapidement et de façon plus sécurisée.
- De même, les adultes peuvent obtenir leur carte d'identité biométrique unique, qui leur permet non seulement de voter, mais aussi d'accéder à des services de santé, d'ouvrir un compte bancaire ou de réaliser des démarches administratives en ligne.

Cette simplification a renforcé la confiance des citoyens envers l'administration et a permis de **réduire** les pratiques informelles qui fragilisaient autrefois le système.

CONSTATS ET ENSEIGNEMENTS DECOULANT DE LA VISITE D'ETUDES AU BENIN

Les résultats observés au Bénin dans le cadre de la visite d'études sur la thématique « Etat civil, identité et identification » ne sont pas le fruit du hasard. Ils trouvent leurs fondements dans une politique cohérente de l'Etat reposant sur une vision globale de l'état civil en plaçant les citoyens au centre du système.

Il en découle quatre (4) constats clairement observables nous permettant de tirer des enseignements pour Haïti.

¹ Donnée recueillie au bureau de projet de la Banque Mondiale WURI-Bénin, le 12 septembre 2025

Les principaux Constats	
Constat 1	La volonté politique affichée du chef de l'Etat et de ses collaborateurs immédiats
Constat 2	La traduction de cette vision en Plan d'Action Gouvernementale (PAG) élaboré par le Ministère en charge du développement et de la coordination de l'action gouvernementale
Constat 3	La mise en oeuvre par les ministères et Agences gouvernementales des actions du PAG
Constat 4	Le suivi et l'évaluation rigoureux du PAG

De ces constats découlent des enseignements majeurs qui pourraient servir de repères à l'amélioration de la qualité des services publics en Haïti.

Les principaux enseignements	
Enseignement 1	Gestion intégrée de tous les actes d'Etat civil : naissance, décès, mariage, divorce etc. Au Benin, toute la chaîne de services liés à l'état civil est gérée par une seule et même institution, l'Agence Nationale de l'Identité des personnes (ANIP).
Enseignement 2	Dématérialisation et interopérabilité des services offerts à l'utilisateur. Les services liés à l'identification des personnes sont disponibles en présentiel ainsi qu'en ligne et les données sont partagées entre les institutions clés.
Enseignement 3	Les organisations de la société civile béninoise sont bien structurées et organisées, elles sont des partenaires clés dans la sensibilisation des usagers sur les services publics disponibles, la remontée des informations aux décideurs et le contrôle de qualité de l'action publique
Enseignement 4	Le citoyen est au cœur des préoccupations de l'action gouvernementale au Benin en matière de réforme de l'identification. Les réformes en matière d'identification au Benin ont pour finalité l'inclusion sociale vers l'amélioration de l'accès des citoyens aux services de santé, d'éducation, de finances, etc.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Il y a environ 10 ans, le Benin, comme Haïti, faisait face à des problèmes d'état civil, d'identité et d'identification. Aujourd'hui, l'administration béninoise est **parvenue** à inverser la tendance grâce à une vision claire de la plus haute autorité du pays et à la traduction de cette vision en plan d'action gouvernementale.

Sous la gouvernance du président Patrice TALON, plusieurs agences gouvernementales spécialisées dans la gestion du numérique ont été mis en place dans une logique de dématérialisation, de sécurité et d'interopérabilité des données pour des services publics accrus.

On peut retenir dans le domaine de l'identification et du numérique deux institutions clefs : L'Agence nationale de l'identification des personnes (ANIP) et l'Agence des systèmes d'information et du Numérique (ASIN).

Les échanges avec les institutions béninoises ont mis en lumière le besoin pour Haïti de moderniser son système d'identification des personnes en utilisant le numérique. Au Bénin, tous les actes de l'état civil (naissance, mariage, décès, etc.) sont gérés par une institution unique : l'Agence National d'Identification des Personnes (ANIP). Cette Agence est chargée d'émettre un certificat NPI à tous les Béninois inscrits au registre national des personnes.

Le NPI est un identifiant qui peut être attribué à la naissance. Ce numéro unique national est un code unique généré au moyen d'un algorithme de reconnaissance qui permet d'identifier formellement le citoyen. Ce numéro suit le citoyen de façon permanente jusqu'à sa mort et est **infalsifiable**, contribuant ainsi à **lutter efficacement contre les fraudes**.

Le Certificat NPI est souvent exigé comme pièce justificative dans diverses procédures administratives au Bénin. Il peut être requis pour le dépôt du dossier lors de la demande de carte d'identité, de numéro d'identité fiscale unique (IFU), de passeport, d'actes d'état-civil, ou encore pour toute opération nécessitant une identification officielle, comme l'ouverture d'un compte bancaire.

Contrairement au modèle béninois selon lequel, une seule institution est responsable des faits d'état civil de la naissance au décès, Haïti dispose d'un **système multi-acteur** caractérisé par une **très faible interopérabilité**. L'État haïtien pourrait choisir de **conserver son modèle multi-acteur** en matière d'identification des personnes.

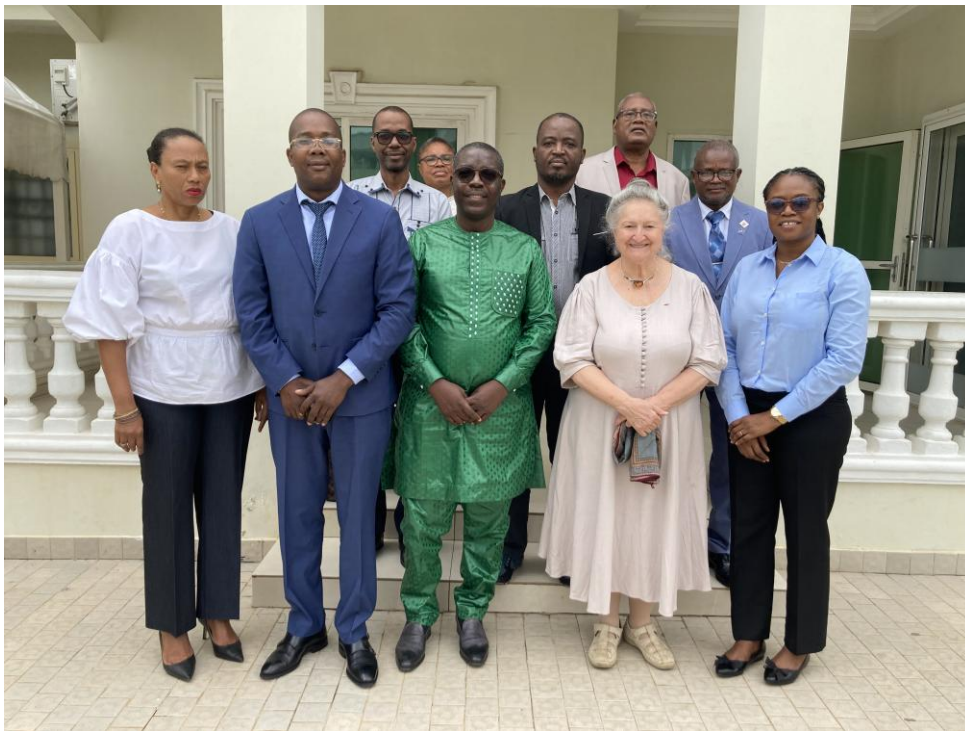
Néanmoins, il est conseillé que le processus d'octroi de l'acte de naissance soit digitalisé pour passer, à l'instar du Bénin, à un **acte de naissance sécurisé et numérisé**, émis par l'**ONI** (Office National d'Identification) en partenariat étroit avec les officiers de l'État civil.

Il est important de préciser que la société civile doit être mieux organisée pour qu'elle puisse, jouer son rôle important, d'une part dans la sensibilisation et l'accompagnement des populations dans l'accès aux services publics modernisés, d'autre part, dans la **conduite d'actions de plaidoyer efficaces** pour garantir que les préoccupations exprimées par les citoyens soient effectivement prises en compte dans les projets et les politiques gouvernementales.

Les principales recommandations découlant de la visite d'étude sur l'Etat civil, l'identité et l'identification au Benin sont :

1. Conduire une réflexion approfondie sur la modernisation des tâches des officiers de l'Etat civil tout en assurant leur **intégration technique et fonctionnelle** au système de l'ONI. Cette modernisation devrait inclure :
 - a. la numérisation de l'enregistrement et de l'archivage des actes d'états civils (naissance, mariage, divorce, décès, etc.),
 - b. l'interconnexion des registres locaux avec l'ONI et les ANH,
 - c. le **renforcement des capacités** des officiers par des formations ciblées sur les outils numériques.
2. Élaborer une stratégie nationale d'identification inclusive ciblant spécifiquement les adultes sans documents d'identité (sans-papiers) et des nouveau-nés. Cette stratégie devra s'appuyer sur des mécanismes adaptés qui associent les collectivités locales et la société civile, tout en simplifiant les procédures pour les populations vulnérables.

3. Accélérer la réforme de l'identité et la dématérialisation des services publics en se concentrant en priorité sur les **services de base** (acte de naissance, carte d'identité). Il est important de garantir l'**interopérabilité** totale entre les institutions clés (ONI, Direction Générale des Impôts - DGI, ANH, Direction de l'Immigration et de l'Émigration - DIE, etc.) pour un échange d'information fluide. À cet égard, l'usage de plateformes technologiques dédiées (telles que UXP et UXROOD) doit être mis à contribution pour assurer la qualité de l'expérience utilisateur et l'efficacité du système.
4. Mettre en place un centre de données national sécurisé pour l'hébergement centralisé des registres d'état civil et d'identité tout en développant progressivement les capacités locales en matière de stockage, de cyber sécurité et de gouvernance des données.
5. Développer un portail unifié des services publics en ligne, en commençant par une **phase pilote** intégrant les services prioritaires (état civil, identification, fiscalité de base) et en tirant des leçons de l'expérience du Centre de renseignement administratif (CRA). L'objectif est d'élargir progressivement l'offre de service afin de renforcer l'**accessibilité** et la **transparence** des démarches administratives pour les citoyens.



*Bureau du projet WURI de la Banque Mondiale, avec le chef de projet Jean AHLOU,
12 septembre 2025*

Source : AAP

ANNEXES

A. Annexe 1

1. PLAN D'ACTION

Projet d'appui à l'identification et à l'accueil des usagers des services publics en Haïti (à valider)

B. Annexe 2

▪ Calendrier des rencontres et visites

No	Institution	Date	Heure
1.	Préfecture du littoral Rencontre avec le Préfet Alain B. OROUNLA	9 septembre 2025	9H – 14h
2.	Agence des systèmes d'information et du Numérique (ASIN) Rencontre avec les cadres de l'ASIN	9 septembre 2025	14h – 19h 30
3.	Agence Nationale d'Identification des personnes (ANIP) Rencontre avec les cadres de l'ANIP	10 septembre 2025	9h – 14h
4.	Ministère de l'Economie et des finances Entretien avec les cadres de la Direction Générale des Impôts(DGI) du Benin	10 septembre 2025	15h – 17H
5.	Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernemental Entretien avec Dr Cyriaque EDON, Directeur Général des Politiques de Développement	10 septembre 2025	18h – 19h40
6.	Agence Nationale d'Identification de personnes (ANIP) ▪ Centre d'appel ▪ Centre de validation des données	11 septembre 2025	9h – 13h20
7.	Visite à l'Hôpital Homer Observer le processus d'identification à la naissance	11 septembre 2025	15h – 17h
8.	Bureau d'Expertise France à Cotonou Moment de restitution avec la représentation d'Expertise France au Benin, Agathe DURAND	11 septembre 2025	17h -19h
9.	Projet WURI (Banque Mondiale) Entretien avec le Dr Jean AHLOU, architecte du système d'identification des personnes au Benin	12 septembre 2025	10h – 11h
10.	Visite du Data Center National du Benin	12 septembre 2025	14h – 16h
11.	Social Watch Bénin Rencontre avec le représentant de la société civile au Bénin, Jean Pierre DEGUE	13 septembre 2025	16h – 18h
12.	Rencontre de débriefing avec le préfet du littoral Alain B. OROUNLA	13 septembre 2025	18h – 24h